

LETTRE D'INFORMATION AUX PARENTS D'ÉLÈVES LOUPIAC DE CADILLAC

Dans le cadre de la stratégie de déconfinement, il a été décidé d'ouvrir les écoles, progressivement et dans le respect du protocole émis par le Ministère de l'Éducation Nationale.

Les dispositions suivantes ont été élaborées en étroite collaboration entre les services de l'éducation nationale, les collectivités territoriales et les représentants des parents élèves.

Elles seront mises en œuvre à compter du 14 mai.

1/ Application du protocole sanitaire :

Il repose sur cinq principes fondamentaux :

❖ **Le maintien de la distanciation physique**, dont le principe est le respect d'une distance minimale d'un mètre entre chaque personne, permettant d'éviter les contacts directs et/ou une contamination respiratoire. Cette distanciation doit être maintenue dans tous les espaces et dans tous les contextes (arrivée et départ de l'école, en classe, en récréation, dans les couloirs, sous le préau, lors de la restauration scolaire, pour aller aux sanitaires, aux abords de l'école lors des arrivées et des départs de l'école...).

Des panneaux, des marquages au sol, des barrières permettront cette distanciation physique lors des entrées et des sorties. Tout regroupement sera interdit autour des portails.

❖ **L'application des gestes barrière**, mesures de prévention individuelles les plus efficaces, à l'heure actuelle, contre la propagation du virus. Le respect des gestes barrière en milieu scolaire fera l'objet d'une sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptée à l'âge de l'élève ainsi qu'à ses éventuels besoins éducatifs particuliers. Votre sensibilisation et votre implication en tant que parents sont également indispensables pour garantir l'application permanente de ces règles.

→ **Le lavage des mains** (à l'arrivée, avant de rentrer en classe, avant et après chaque repas, avant et après être allé aux toilettes, après s'être mouché, avoir toussé ou éternué...) sera fréquent.

Il faut du savon, des essuie-mains jetables, du gel hydro alcoolique, des lingettes désinfectantes dans tous les espaces.

L'utilisation d'une solution hydro alcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte, peut être envisagée, même pour les plus jeunes.

→ **Le port du masque** : tous les adultes seront équipés de masques dits « grand public ». Il sera obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. Pour les élèves des classes maternelles, le port de masques est à proscrire.

Pour les élèves des classes élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter correctement.

Il appartiendra alors aux parents de fournir ces masques.

❖ **La limitation du brassage des élèves**, dont l'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents.

❖ **Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels**, composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Un plan de **nettoyage quotidien des locaux** a été élaboré. Les classes seront nettoyées de manière habituelle avant la rentrée des personnels et des élèves, puis le nettoyage sera approfondi après la reprise (nettoyage et désinfection avec des produits virucides et conformes à la norme fournie), et ce au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.

Il faudra nettoyer et désinfecter plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés. Il en est de même des sanitaires, des points de contact, du matériel pédagogique transféré d'un élève à l'autre.

L'aération des locaux devra être fréquente, au moins 10 minutes le matin et le soir, durant les récréations et le déjeuner.

❖ **La formation, l'information et la communication**, tant il est nécessaire de sensibiliser et d'impliquer les élèves, leurs parents et les membres du personnel à la responsabilité de chacun dans la limitation de la propagation du virus.

2/ Les organisations prévues

❖ **L'organisation des enseignements** : la salle de classe de votre enfant **a été aménagée** de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre et de limiter les croisements. L'aération de la salle sera assurée avant l'arrivée des élèves, durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

Une attention toute particulière sera portée sur l'organisation et le déroulement **des enseignements spécifiques** tels que les activités sportives et culturelles ainsi qu'aux temps de récréation afin qu'ils répondent aux prescriptions émises par les autorités sanitaires.

❖ **Organisation de la restauration** :

Elle sera assurée sous forme de panier repas fourni par les parents jusqu'au 19 mai. Elle aura lieu dans le réfectoire et l'enfant devra être autonome. Les semaines suivantes, si possible, les dispositions seront prises pour permettre la restauration classique dans le réfectoire.

❖ **Transport scolaire** : Le bus a la capacité de transporter les enfants mais il y a un double problème : comment nettoyer l'intérieur du bus et l'accompagnatrice ne peut reprendre...

❖ **Organisation de l'accueil périscolaire** : A l'heure actuelle, nous n'avons aucune information de la CdC.

3/ Les modalités d'accueil des élèves

Ainsi, dans le respect des directives sanitaires précédemment définies, l'accueil des élèves est organisé comme suit :

À compter du jeudi 14 mai 2020

-le 11 mai : prérentrée des enseignants (pas d'élèves)

-le 12 mai : formation du personnel sur le protocole sanitaire et entre autres sur le nettoyage et la désinfection des locaux. (Pas d'élèves)

-les 14, 15, 18 et 19 mai 2020, l'accueil des élèves se fera à l'appréciation de la réalité et de l'organisation possible de l'école. Seront admis à l'école durant cette période :

→ en priorité les enfants de soignants, de membres de la force de sécurité intérieure, de postiers, ainsi que des personnels communal et enseignant présents dans les écoles.

→ mais aussi, dans la mesure des capacités d'accueil et de prise en charge, une attention particulière sera accordée aux enfants dont les familles soumises à des impératifs professionnels se retrouvent sans solution de garde.

Dans les deux cas, les enfants de toute petite section, petite section et moyenne section, pour lesquels l'autonomie n'est pas compatible avec le protocole sanitaire imposé à ce jour, ne pourront malheureusement pas être acceptés.

Mme Desbats, M. Claverie, Mme Carreyre, Mme Fortage ne reprendront pas le travail en présentiel.

L'enseignement à distance se poursuivra, l'obligation d'instruction restant une réalité. Nous travaillons à des moments en visio pour que nous puissions nous voir !

Les groupes doivent être de moins de 15 élèves et seront fonction de la superficie de chaque salle. (10 élèves par salle pour l'école).

A partir du 25 mai, les conditions d'accueil pourront évoluer en fonction de l'évolution de l'épidémie et des décisions gouvernementales. Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour les préciser.

6/ La vie à l'école

Les élèves devront utiliser leur propre matériel, il n'y aura pas de prêt de matériel et l'usage de matériel collectif sera extrêmement réduit, afin de faciliter les désinfections.

Le transfert d'objets ou de matériel entre la maison et l'école doit être limité au strict nécessaire.

Afin d'éviter un engorgement à l'entrée et à la sortie des élèves, **une arrivée et un départ échelonnés** seront définis pour chaque groupe. Nous vous demanderons de respecter strictement ces horaires et cette organisation pour éviter les rassemblements aux temps d'arrivée et de sortie.

À leur arrivée dans l'école, les élèves bénéficieront d'un accès direct en classe (après lavage des mains) sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective.

Les récréations seront organisées par groupe, elles seront échelonnées afin que deux groupes ne se croisent pas. Il faudra là aussi respecter la distanciation entre les élèves, les adultes, et les gestes barrières devront y être respectés. Les jeux de ballons, de contacts ou tout matériel collectif, les échanges d'objets y seront impossibles. Les jeux et installations d'extérieurs ne pourront pas être utilisés.

Par temps de pluie, le préau ne pourra être utilisé ; il faudra rester en classe.

Les déplacements en classe seront limités ; il y aura un sens de circulation.

Les bibliothèques de classe seront neutralisées ainsi que les coins jeux, les armoires...

Les activités sportives individuelles seront privilégiées. Les enfants devront être vêtus de tenues simples permettant la pratique sportive, pour limiter les contacts entre le personnel enseignant et les élèves.

4/ Rôle des parents

Votre rôle est essentiel dans le respect des gestes barrière (explication à votre enfant, fourniture de mouchoirs en papier jetables, ...) et dans le retour de vos enfants à l'école.

Vous vous engagez à **ne pas mettre vos enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19** chez l'élève ou dans sa famille. Vous vous engagez également à prendre la température de votre enfant **avant chaque départ pour l'école**. En cas de symptôme ou de fièvre (37,8°C ou plus), l'enfant **ne doit pas se rendre à l'école**.

Votre rôle est essentiel aussi si votre enfant revient à l'école. Vous devez lui expliquer que l'école ne sera pas comme avant. Il ne pourra pas jouer à moins d'un mètre de ses copains, il ne pourra pas les toucher. Il n'aura pas de voisin en classe... Tous les adultes seront masqués...

L'accès aux bâtiments est interdit à toutes personnes externes à l'école.

Nous nous efforcerons de vous informer régulièrement de la situation de l'école par les moyens habituels (affichage, courriels, ...) : nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

5/ Surveillance de l'apparition de symptôme chez un élève

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes (toux, éternuements, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre...) chez un élève, **une procédure très stricte de prise en charge sera appliquée** :

- **Isolement immédiat** de l'élève avec un masque (pour les enfants en âge d'en porter) dans un lieu permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- **Appel sans délai** des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la **procédure à suivre par les parents** à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- **Nettoyage approfondi** de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'**après un avis du médecin traitant**, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Une information sera fournie aux personnels et aux parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui (numéros de téléphone disponibles auprès de l'école).

Le protocole sanitaire est disponible à l'adresse :

http://cache.media.education.gouv.fr/file/Mediatheque/66/5/Protocole_sanitaire_pour_la_reouverture_des_ecoles_maternelles_et_elementaires_-_MENJ_-_3_mai_2020_1280665.pdf

Nous devons tous nous impliquer pour garantir la sécurité de tous.

L'organisation peut être modifiée si nécessaire.

Nous devons être tous conscients que l'école de demain sera bien loin de celle que nous connaissions jusqu'à présent.

Nous rappelons enfin, que les parents peuvent remettre ou non leur enfant à l'école, sur cette fin d'année scolaire 2019-2020, que c'est sur la base du volontariat.

Ainsi, considérant l'ensemble des points évoqués, nous avons besoin de connaître votre position pour pouvoir nous organiser. Merci de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous pour chaque enfant et le retourner par mail à E.Loupiac@ac-bordeaux.fr (merci de mettre en copie le maître de votre enfant).

Nom de l'enfant : _____

Prénom de l'enfant : _____

Classe : _____

- J'ai besoin d'un accueil pour personnel prioritaire (soignants, membres des forces de sécurité intérieure, postiers, personnel communal, enseignants présents dans l'école)

oui non

- Je ne suis pas personnel prioritaire mais je souhaite mettre mon enfant à l'école les 14, 15, 18 et 19 mai :

oui non

-Je ne suis pas personnel prioritaire mais je souhaite mettre mon enfant à l'école à partir du 25 mai :

oui non

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Maryse FORTAGE

Directrice

Ecole publique

Berthoumieu

33410 LOUPIAC DE CADILLAC

05-56-76-93-23

E.Loupiac@ac-bordeaux.fr